



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-037-2016-05

PUBLIÉ LE 27 MAI 2016

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

IDF-2016-05-27-002 - Décision DRIEA IF n°2016-632 portant délégation de signature à
M. Raphaël HACQUIN en matière de fiscalité de l'urbanisme (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement

IDF-2016-05-27-002

Décision DRIEA IF n°2016-632 portant délégation de
signature à M. Raphaël HACQUIN en matière de fiscalité
de l'urbanisme

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE DE FRANCE

Décision DRIEA IF n° 2016-632
portant délégation de signature à M. Raphaël HACQUIN,
- directeur de l'unité départementale de Paris, en matière de fiscalité de l'urbanisme

Le Directeur régional et interdépartemental
de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France

Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 255-A,

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 524-1 et suivants relatifs à la détermination de l'assiette et la liquidation de la redevance d'archéologie préventive ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son titre III du livre III et son titre II du livre V, dont ses articles L. 331-19 à L. 331-22, L. 331-42, L. 520-10, L. 520-14 et R. 620-1,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 317 A à 317 C de l'annexe II ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2014 de la ministre de l'égalité des territoires et du logement et du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie portant nomination de M. Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 22 février 2016 nommant M. Raphaël HACQUIN, administrateur civil hors classe, dans ses fonctions de directeur régional et interdépartemental adjoint de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, directeur de l'unité départementale de Paris ;

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- M. Raphaël HACQUIN, directeur de l'unité départementale de Paris,

- Mme Laurence CACHEUX, attachée hors classe d'administration de l'État, responsable du service patrimoine, paysage et droits des sols,

à effet de signer les actes, décisions et documents de toute nature en matière de détermination de l'assiette et de liquidation des contributions exigibles, ainsi que les réponses aux recours gracieux, hiérarchiques et contentieux, formulés à l'encontre de ces mêmes actes relatifs à :

– la redevance d'archéologie préventive,

- la taxe locale d'équipement et des taxes assimilées,
- la taxe d'aménagement,
- au versement pour sous densité,
- la taxe pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Île-de-France,
- de la redevance pour création de locaux à usage de bureau, de locaux commerciaux et de locaux de stockage en région Île-de-France, selon les articles L.520-1 et suivants du code de l'urbanisme dans leur version applicable avant 2016,
- au versement résultant du dépassement du plafond légal de densité, conformément à l'ancien chapitre III du titre III du livre III de la partie réglementaire du code de l'urbanisme.

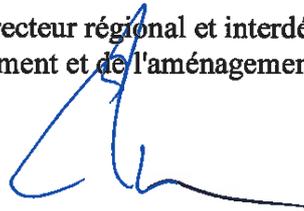
Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Raphaël HACQUIN et de Mme Laurence CACHEUX, la délégation de signature accordée à l'article 1er est donnée à M. CHEMOUNY Eric, chef du pôle droit des sols.

Article 3 : La décision n° 2016-499 du 22 avril 2016 portant délégation de signature à M. Raphaël HACQUIN, directeur de l'unité départementale de Paris, en matière de fiscalité de l'urbanisme est abrogée.

Article 4 : Le directeur de l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Paris, le **27 MAI 2016**

Le directeur régional et interdépartemental
de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France



Gilles LEBLANC